



Examens de maturité : délais d'inscription et dates des sessions romandes

Les lieux de session et les dates peuvent subir de légères modifications **de l'ordre de +/- 1 semaine**.

Session :	Eté 2019	Hiver 2020	Eté 2020
Lieu :	EPFL	UNIFR	EPFL
Délai d'inscription:	1 ^{er} mai 2019	1 ^{er} novembre 2019	1 ^{er} mai 2020
Examen suisse de maturité:	semaines n°34-37	semaines n°5-7	semaines n°33-36
⇒ Premier partiel (1P) ¹	21.08.-28.08.2019	29.01.-04.02.2020	14.08.-21.08.2020
⇒ Second partiel (2P)			
⇒ écrits	19.08.-28.08.2019	27.01.-04.02.2020	12.08.-21.08.2020
⇒ oraux ²	30.08.-10.09.2019	10.02.-15.02.2020	26.08.-05.09.2020
⇒ Examen complet	Voir 1P et 2P	Voir 1P et 2P	Voir 1P et 2P
Examen complémentaire 'Passerelle':			
⇒ écrits	19.08.-23.08.2019	27.01.-31.01.2020	12.08.-18.08.2020
⇒ oraux	28.08.-29.08.2019	05.02.-15.02.2020	24.08.-25.08.2020
Examen complémentaire 'Latinum Helveticum':			
⇒ écrits	19.08.-28.08.2019	27.01.-31.01.2020	12.08.-18.08.2020
⇒ oraux	30.08.-10.09.2019	10.02.-15.02.2020	26.08.-05.09.2020

Remarques au sujet des épreuves orales

Les horaires et les listes de passages définitifs sont envoyés aux candidat-e-s entre 5 et 10 jours avant le début de la session. Le ou la candidat-e ne peut pas choisir les dates de ses épreuves écrites et orales. Il doit être disponible pour les dates indiquées ci-dessus. Le ou la candidat-e est toutefois libre de choisir s'il se présente à la session d'été ou d'hiver.

Le ou la candidat-e qui demande à pouvoir passer les épreuves orales à des dates particulières de la période mentionnée ci-dessus doit adresser une demande par écrit accompagnée d'une pièce justificative (preuve de l'immatriculation dans une université étrangère par exemple) au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne au moins 2 mois avant le début des examens.

Le ou la candidat-e qui souhaite demander une dérogation en raison de circonstances particulières (personne présentant un handicap ou sportif d'élite par exemple) doit envoyer une demande dûment motivée au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI au moins 3 mois avant le délai d'inscription.

Au plus tard 4 semaines après le délai d'inscription, le ou la candidat-e inscrit-e reçoit un avis qui précise le délai de paiement des taxes d'inscription et d'examen et le délai de retrait de candidature.

CSM – octobre 2011 (mise à jour novembre 2019)

¹ Les dates des épreuves orales bilingues du premier et deuxième partiels sont communiquées lors de l'envoi de l'avis aux candidats.

² Idem